

À la une

Réforme des voies d'accès à la magistrature : ce qui va changer pour les avocats

Le projet de loi organique relatif à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire prévoit une réforme des voies d'accès parallèles à la magistrature, qui vient sensiblement modifier les possibilités offertes aux professionnels expérimentés, à commencer par les avocats.



© L. Garnier

Actualité

Une Grande Rentrée sous le signe des réformes à venir

focus

Doctrine

La rationalité pénale à l'épreuve des violences

étude par Julien FAIDHERBE

Technique

Le Code de déontologie des avocats : rien de neuf sous le soleil

étude par Solenne BRUGÈRE et Benjamin PITCHO

Jurisprudence

Encore un set pour le droit de rétractation et le formalisme informatif en cas de contrat mixte

note par Fanny BINOIS sous Cass. 1^{re} civ., 12 juill. 2023

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Michel PEISSE

Avocat honoraire au barreau de Paris

• Marine PARMENTIER

Avocate au barreau de Paris

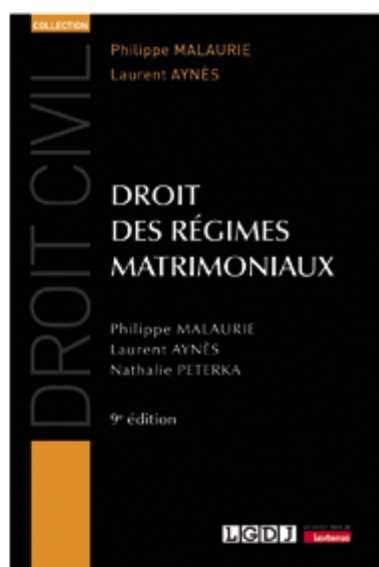
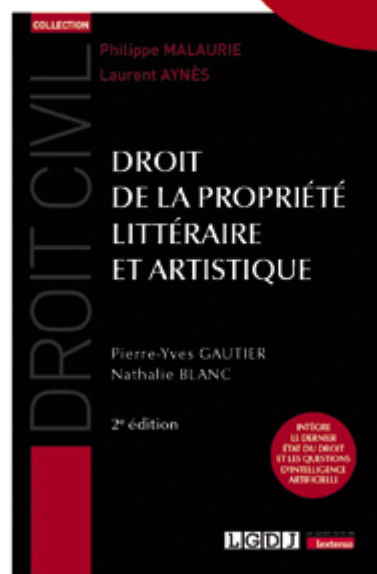
AVEC LA PARTICIPATION DE

Olivier BONNEAU, Nicolas BOULLEZ, Albert CASTON, Julie DAUGA, Fabien DELHAES, Laura DESCUBES, Juliette MEL et Vivien ZALEWSKI-SICARD



DROIT CIVIL

Nouvelles
éditions
2023-2024



“ Le Droit civil
par excellence ”

LGDJ un savoir-faire de
Lextenso

Librairie
Disponiblesur
lgdj.fr
www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL454h0 ■ Réforme des voies d'accès à la magistrature : ce qui va changer pour les avocats 3
- GPL454j0 ■ Une Grande Rentrée sous le signe des réformes à venir 5
- GPL454i9 ■ Budget 2024 : « une hausse tous azimuts » selon le garde des Sceaux 7
- GPL454f9 ■ Crise du logement : le barreau de Marseille s'associe à l'ADIL 8
- GPL454i8 ■ « Le rôle de l'UJA est de redonner confiance en nos institutions » entretien avec Olivia ROCHE 9


Doctrine

- GPL454d1 ■ La rationalité pénale à l'épreuve des violences étude par Julien FAIDHERBE 12

Technique

- GPL454h6 ■ Le Code de déontologie des avocats : rien de neuf sous le soleil étude par Solenne BRUGÈRE et Benjamin PITCHO 16
- GPL453z9 ■ Code du tourisme : le régime protecteur en faveur des hôteliers entreprenant des travaux d'équipement et d'améliorations par Jean-Marc NOYER 18

Jurisprudence

- GPL454c0 ■ Encore un set pour le droit de rétractation et le formalisme informatif en cas de contrat mixte note par Fanny BINOIS sous Cass. 1^{re} civ., 12 juill. 2023 21
- GPL454g1 ■ La validité de la saisine du JLD par une personne sous curatelle sans son curateur en matière d'hospitalisation sans consentement note par Christian GAMALEU KAMENI sous Cass. 1^{re} civ., 5 juill. 2023 25
- GPL454a8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 28
- GPL453x0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL454h3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme par Catherine BERLAUD 35
- GPL454b7 ■ Chronique de jurisprudence du droit des étrangers par Benjamin BRAME <https://ext.so/GPL454b7> 

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER 37

Sous la responsabilité scientifique de
Michel PEISSE et Marine PARMENTIER